

DEPARTEMENT
DE LA LOIRE

LOIRE FOREZ AGGLOMERATION

ARRONDISSEMENT
DE MONTBRISONEXTRAIT DU REGISTRE DES
ARRETES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065886-20260115-2026RHARR16-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/01/2026

Publication : 19/01/2026

Le Président de Loire Forez agglomération,

Objet : désignation de la personne responsable de l'accès aux documents administratifs et des questions relatives à la réutilisation des informations publiques

- Vu le Code général des collectivités territoriales,
- Vu le Code des relations entre le public et l'administration et notamment ses articles L.330-1 à R.330-4,
- Considérant que les établissements de coopération intercommunale regroupant une population de 10 milles habitants ou plus sont tenus de désigner une personne responsable de l'accès aux documents administratifs et des questions relatives à la réutilisation des informations publiques,
- Sur proposition de Monsieur le directeur général des services,

ARRETE

Article 1 : Madame CHARLES Alice, responsable du secrétariat général, est désignée comme responsable de l'accès aux documents administratifs et des questions relatives à la réutilisation des informations publiques.

Article 2 : Madame CHARLES Alice, est notamment chargée en cette qualité de :

- Réceptionner les demandes d'accès aux documents administratifs et de licence de réutilisation des informations publiques ainsi que les éventuelles réclamations et de veiller à leur instruction,
- Assurer la liaison entre l'autorité auprès de laquelle elle est désignée et la commission d'accès aux documents administratifs.

Article 3 : Les coordonnées professionnelles de Madame Alice CHARLES sont les suivantes :

Siège de Loire Forez agglomération - service secrétariat général
17 boulevard de la Préfecture, CS 3021
42605 Montbrison cedex
Courriel : aliccharles@loireforez.fr
Numéro de téléphone : 04 26 54 70 32

Les coordonnées professionnelles de l'autorité la désignant : Jean DE SAINT-SERNIN, directeur général des services - 17 boulevard de la Préfecture, CS 3021 - 42605 Montbrison cedex

Article 4 : le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de Loire Forez agglomération et ampliation en sera adressé à :

- Monsieur le sous-préfet de Montbrison
- La commission d'accès aux documents administratifs dans les 15 jours suivant la publication
- L'intéressée.

Fait à Montbrison, le 15/01/2026


Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Cette instance peut également être saisie via le site www.telerecours.fr

- Notifié le 15/01/2026

Signature de l'agent :



Signé électroniquement le 15/01/2026

Le Président,
Christophe BAZILE

